



PRIME COMMUNALE À L'ACHAT DE LANGES LAVABLES POUR BÉBÉ

La commune vous offre une prime de 50 % de la facture d'achat, avec un maximum de 125 €

Conditions d'octroi :

- Être domicilié à Rixensart au moment de la demande
- Une seule prime accordée par enfant et par ménage
- Le formulaire doit être introduit avant que l'enfant n'atteigne l'âge de deux ans

En pratique :

Pour bénéficier de la prime, renvoyez le formulaire complété au Service Environnement accompagné des documents suivants :

- Une copie de la/des facture(s) d'achat reprenant l'intitulé de l'achat et son prix
- Une copie de l'extrait de l'acte de naissance ou de la composition du ménage

Service Environnement

Colline du Glain 33 - 1330 Rixensart

02/634 35 78 -environnement@rixensart.be



Complétez le formulaire en ligne :
www.rixensart.guichet-citoyen.be

FORMULAIRE DE DEMANDE

Nom et prénom du demandeur :

Père Mère Tuteur

N° du registre national :

Nom, prénom et date de naissance de l'enfant :

Adresse :

E-mail ou tél :

Numéro de compte bancaire :
BE

Montant total de la/des facture(s) :

Copie de la/des facture(s) en pièce(s) jointe(s) obligatoire(s)

Date et signature